

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Richelieu, tenue le 4 décembre 2023, à 19h00, à la salle des assemblées du conseil au 200, boulevard Richelieu, à Richelieu, à laquelle sont présents : mesdames les conseillères Jo-Ann Quérel, Lucie Marchand et Tania Ann Blanchette et messieurs les conseillers Luc Bélanger, Jacques Darche et Bruno Gattuso, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Gauthier.

Monsieur Jean-Marie Beaupré, directeur général par intérim, et madame Roxanne Veilleux, directrice des affaires juridiques et greffière, assistent également à cette séance.

1. Moment de réflexion

2. Adoption de l'ordre du jour

2.1 Adoption de l'ordre du jour;

3. Approbation du procès-verbal

3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023;

4. Avis de motion

4.1 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement numéro 23-R-100-3 modifiant le règlement numéro 07-R-100-1 décrétant un emprunt de 410 000\$ et une dépense de 410 000\$ pour l'exécution des travaux d'égout pluvial sur une partie des rues des Oblats, Place Beauregard et 7^e Avenue;

4.2 Avis de motion du projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme numéro 14-R-186 – cases de stationnement en tandem et bâtiment recouvert de toile en milieu agricole;

5. Adoption de règlement

5.1 Règlement numéro 24-R-186-18 modifiant le Règlement d'urbanisme numéro 14-R-186 - cases de stationnement en tandem et bâtiment recouvert de toile en milieu agricole – adoption du projet de règlement;

6. Législation et administration

6.1 Dépôt du registre de déclaration des dons, marques d'hospitalité ou avantages reçus par les élus au courant de l'année 2023;

6.2 Dépôt du rapport de la direction générale sur les embauches du mois de novembre 2023;

6.3 Adoption du calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024;

6.4 Offre de services de l'entreprise Développement Optimum Services-conseils inc. pour l'amélioration du climat de travail et de l'efficacité organisationnelle;

6.5 Offre de services de la SPCA Roussillon pour la gestion animale sur le territoire de la Ville de Richelieu;

6.6 Appel d'offres public numéro GR2023-02 – services de numérisation des archives municipales de la Ville de Richelieu – octroi du contrat;

6.7 Embauche d'une adjointe à la direction générale;

6.8 Modification à la *Politique salariale et administrative 2023-2027 des employés cadres*;

- 6.9 Confirmation mandatant l'Union des municipalités du Québec comme mandataire du regroupement d'achat d'assurances de dommages et de gestionnaire de risques - regroupement Estrie;

7. Finances

- 7.1 Approbation de la liste des déboursés du mois de novembre 2023;
- 7.2 Dépôt du rapport des engagements daté du 29 novembre 2023;

8. Travaux publics

- 8.1 Offre de services de monsieur Michel Potvin, consultant aux travaux publics, afin de pourvoir de façon temporaire le poste de directeur du Service des travaux publics;
- 8.2 Appel d'offres public numéro TP2022-01 – reconstruction des infrastructures de la 9^e Avenue - acceptation définitive des travaux;
- 8.3 Appel d'offres public numéro TP2023-03 – reconstruction des infrastructures de la 4^e Rue et de la rue Archambault – paiement du décompte numéro 05 et acceptation provisoire des travaux;
- 8.4 Appel d'offres public numéro TP2023-09 – travaux de pavage par enrobé ESG-10 et ESG-14 (PG58S-28) dans divers secteurs de la Ville de Richelieu - acceptation provisoire des travaux;
- 8.5 Demande de prix pour l'enlèvement de la neige sur la voie publique pour la saison hivernale 2023-2024 - octroi du contrat;
- 8.6 Appel d'offres sur invitation numéro TP2023-12 – travaux de réfection de l'éclairage des terrains de tennis de la Ville de Richelieu – octroi du contrat;

9. Période de questions

10. Urbanisme

- 10.1 DER23-10 : Demande de dérogation mineure pour l'installation d'une porte de garage – 2856, rang de la Savane – lot numéro 1 810 715;
- 10.2 PIIA : Demande d'autorisation de construction d'une résidence trifamiliale – 1229, rue Landry – lot numéro 1 813 713;
- 10.3 Demande de la Fondation jeunesse de Richelieu pour la construction d'une serre sur le terrain du Centre d'interprétation des énergies renouvelables (CIER) appartenant à la Ville de Richelieu;

11. Sécurité publique

- 11.1 Renouvellement de l'entente du Bureau régional de prévention des incendies pour l'année 2024 - autorisation de signature;
- 11.2 [POINT RETIRÉ]
- 11.3 [POINT RETIRÉ]

12. Loisirs, vie communautaire et culture

- 12.1 Prolongation de la durée du poste temporaire d'adjoint.e administratif.ve au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;
- 12.2 Demande de prix pour l'entretien des patinoires extérieures pour la saison hivernale 2023-2024 – octroi du contrat;

13. Communications

13.1 Ajustement du traitement de l'employée numéro 10-0112;

14. Point(s) nouveau(x)

15. Remerciements

16. Période de questions

17. Levée de la séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

23-12-334

RÉSOLUTION

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes :

Retrait du point 11.2 : Entente remplaçant l'entente relative à la création de la Régie intermunicipale de police Vallée-du-Richelieu – partage des actifs et des passifs;

Retrait du point 11.3 : Demande au ministère de la sécurité publique afin de faire évaluer les coûts relatifs à la desserte policière du territoire de la Ville de Richelieu par la Sûreté du Québec.

Adoptée.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

23-12-335

RÉSOLUTION

3.1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023.

Adoptée.

4. AVIS DE MOTION

23-12-336

RÉSOLUTION

4.1 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-R-100-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 07-R-100-1 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 410 000\$ ET UNE DÉPENSE DE 410 000\$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX D'ÉGOUT PLUVIAL SUR UNE PARTIE DES RUES DES OBLATS, PLACE BEAUREGARD ET 7^E AVENUE

Avis de motion est donné par Luc Bélanger, conseiller, que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le *Règlement modifiant le Règlement numéro 07-R-100-1 décrétant un emprunt de 410 000\$ et une dépense de 410 000\$ pour l'exécution des travaux d'égout pluvial sur une partie des rues Des Oblats, Place Beauregard et 7^e Avenue.*

Luc Bélanger dépose le projet de règlement.

23-12-337

RÉSOLUTION

4.2 AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 14-R-186 – CASES DE STATIONNEMENT EN TANDEM ET BÂTIMENT RECOUVERT DE TOILE EN MILIEU AGRICOLE

Avis est donné par Lucie Marchand, conseillère, que sera présenté pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, un règlement visant à modifier le règlement d'urbanisme 14-R-186.

Celui-ci a pour objet d'étendre aux habitations bifamiliales et trifamiliales l'autorisation d'aménager des cases de stationnement en tandem, c'est-à-dire des cases de stationnement placées l'une à l'arrière de l'autre, de façon à favoriser la diminution des surfaces artificialisées et de retirer la norme relative au nombre de bâtiments recouverts de toile (dômes) pouvant être érigés sur le terrain d'une exploitation agricole.

5. ADOPTION DE RÈGLEMENT

23-12-338

RÉSOLUTION

5.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 24-R-186-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME NUMÉRO 14-R-186 - CASES DE STATIONNEMENT EN TANDEM ET BÂTIMENT RECOUVERT DE TOILE EN MILIEU AGRICOLE – ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT

que la Ville de Richelieu a adopté un règlement d'urbanisme afin de gérer les usages et l'aménagement de son territoire;

CONSIDÉRANT

que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1) permet à une municipalité de modifier ce règlement;

CONSIDÉRANT

qu'il y a lieu d'étendre aux habitations bifamiliales et trifamiliales l'autorisation d'aménager des cases de stationnement en tandem (cases de stationnement placées l'une à l'arrière de l'autre) de façon à favoriser la diminution des surfaces artificialisées;

CONSIDÉRANT

que suite à une demande à cet effet, il y a lieu de retirer la norme relative au nombre de bâtiments recouverts de toile (dômes) pouvant être érigés sur le terrain d'une exploitation agricole;

CONSIDÉRANT

qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 4 décembre 2023, conformément à la loi, par Luc Bélanger, conseiller;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal :

ADOpte le projet de règlement numéro 24-R-186-18 intitulé « *Règlement modifiant le règlement d'urbanisme 14-R-186* »;

QU'une assemblée de consultation soit tenue lundi, le 15 janvier 2024 à 18h30 à la salle du conseil, située au 200, boulevard Richelieu, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Adoptée.

6. LÉGISLATION ET ADMINISTRATION

23-12-339 RÉSOLUTION **6.1 DÉPÔT DU REGISTRE DE DÉCLARATION DES DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU AVANTAGES REÇUS PAR LES ÉLUS EN 2023**

Le conseil municipal prend acte, par voie de résolution, du dépôt, par la greffière, du registre de déclaration des dons, des marques d'hospitalité ou des avantages reçus par les élus lors de l'année 2023, conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1).

Adoptée.

23-12-340 RÉSOLUTION **6.2 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE SUR LES EMBAUCHES DU MOIS DE NOVEMBRE 2023**

Le conseil municipal prend acte, par voie de résolution, du rapport de la direction générale sur les embauches, daté du 22 novembre 2023, le tout conformément à l'article 18 du *Règlement numéro 22-R-247 décrétant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires*.

Adoptée.

23-12-341 RÉSOLUTION **6.3 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2024**

Il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil municipal confirme que les dates des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Richelieu, pour l'année 2024, soient établies à l'avance selon l'ordre suivant :

JOUR	DATE	HEURE
Lundi	15 janvier 2024	19h00
Lundi	5 février 2024	19h00
Lundi	4 mars 2024	19h00
Mardi	2 avril 2024	19h00
Lundi	6 mai 2024	19h00
Lundi	3 juin 2024	19h00
Mardi	2 juillet 2024	19h00
Lundi	12 août 2024	19h00
Mardi	3 septembre 2024	19h00
Lundi	7 octobre 2024	19h00
Lundi	4 novembre 2024	19h00
Lundi	2 décembre 2024	19h00

Adoptée.

23-12-342 RÉSOLUTION **6.4 OFFRE DE SERVICES DE L'ENTREPRISE DÉVELOPPEMENT OPTIMUM SERVICES-CONSEILS INC. POUR L'AMÉLIORATION DU CLIMAT DE TRAVAIL ET DE L'EFFICIENCE ORGANISATIONNELLE**

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Développement Optimum Services-conseils inc. pour l'amélioration du climat de travail et de l'efficacité organisationnelle datée du 13 novembre 2023;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 23-08-250 adoptée par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 14 août dernier à l'effet que tout mandat octroyé à une firme externe en ressources humaines doit être préalablement autorisé par le conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal accepte l'offre de services de l'entreprise Développement Optimum Services-conseils inc. au montant de 7 600,00\$, taxes en sus, et par le fait même, autorise le paiement de cette dépense à même les postes budgétaires numéro 02-160-00-416 et 59-110-00-000 (surplus non affecté).

Adoptée.

23-12-343 RÉSOLUTION **6.5 OFFRE DE SERVICES DE LA SPCA ROUSSILLON POUR LA GESTION ANIMALIÈRE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE RICHELIEU**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite bonifier les services offerts aux citoyens en matière de gestion animalière sur son territoire;

CONSIDÉRANT l'offre de services de la SPCA Roussillon pour les années 2024 à 2028 inclusivement;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal :

ACCEPTÉ l'offre de services de la SPCA Roussillon pour la gestion des services animaliers sur son territoire, le tout pour un montant équivalent à 3,50\$ par citoyen, taxes en sus;

AUTORISE monsieur Jean-Marie Beaupré, directeur général par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, la convention entre cette dernière et la SPCA Roussillon;

AUTORISE le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire numéro 02-290-00-411.

Adoptée.

23-12-344 RÉSOLUTION **6.6 APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO GR2023-02 – SERVICES DE NUMÉRISATION DES ARCHIVES MUNICIPALES DE LA VILLE DE RICHELIEU – OCTROI DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public numéro GR2023-02 : « Services de numérisation des archives municipales de la Ville de Richelieu »;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissions ont été reçues avant l'ouverture, soit le 31 octobre 2023 :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Groupe TACT	91 836,28\$
ERANUM	95 791,42\$
Xerox	127 713,95\$

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse est conforme;

CONSIDÉRANT qu'une analyse de qualité a été faite par les membres du comité de sélection;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection daté du 9 novembre 2023;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la soumission de l'entreprise Theodore Azuelos consultants en technologie (TACT) inc. pour les services de numérisation des archives municipales de la Ville, au montant de 91 836,28\$, taxes incluses, et par le fait même, autorise le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire numéro 02-140-00-414.

Adoptée.

23-12-345 RÉSOLUTION **6.7 EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

CONSIDÉRANT la recommandation du maire, monsieur Claude Gauthier;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'embauche de madame Sylvie Provost au poste d'adjointe à la direction générale, et ce, à partir du 8 janvier 2024, le tout conformément à la *Politique salariale et administrative des employés cadres*. Le conseil municipal établit le traitement annuel de madame Provost selon les termes et conditions négociés entre cette dernière et monsieur le maire, Claude Gauthier.

Adoptée.

23-12-346 RÉSOLUTION **6.8 MODIFICATION À LA POLITIQUE SALARIALE ET ADMINISTRATIVE 2023-2027 DES EMPLOYÉS CADRES**

CONSIDÉRANT que la *Politique* en vigueur compte actuellement quatre classes salariales;

CONSIDÉRANT que les classes salariales sont les mêmes pour l'ensemble des cadres, qu'ils aient un horaire de travail de 34 heures ou de 39 heures par semaine;

CONSIDÉRANT que compte tenu du fait que les employés cadres sont rémunérés en fonction d'un salaire annuel, cela créer une iniquité entre ceux-ci;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite corriger cette iniquité en créant des classes salariales distinctes en fonction du nombre d'heures requis par semaine de travail;

CONSIDÉRANT le projet modifié de *Politique salariale et administrative 2023-2027 des employés cadres*;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal adopte la *Politique salariale et administrative 2023-2027 des employés cadres* telle que modifiée.

Adoptée.

23-12-347

RÉSOLUTION

6.9 CONFIRMATION MANDATANT L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC COMME MANDATAIRE DU REGROUPEMENT D'ACHAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES ET DE GESTIONNAIRE DE RISQUES - REGROUPEMENT ESTRIE

CONSIDÉRANT

que, conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Richelieu souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 1^{er} décembre 2028, ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques;

En conséquence, il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal :

JOIGNE à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achat de l'Union des municipalités du Québec, en vue de l'octroi d'un contrat d'assurances de dommages.

AUTORISE le maire, monsieur Claude Gauthier, ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général par intérim, monsieur Jean-Marie Beaupré, à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, l'entente intitulée « Entente du regroupement Estrie relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2023-2028 », ainsi que tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée.

7. FINANCES

23-12-348

RÉSOLUTION

7.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE NOVEMBRE 2023

Il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal :

AUTORISE le paiement des comptes du mois de novembre 2023 pour un montant de 186 139,59\$;

RATIFIE les chèques émis durant la période du mois de novembre 2023, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 1 757 803,66\$.

Adoptée.

7.2 ... Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport des engagements préparé par la directrice des finances et trésorière en date du 29 novembre 2023.

8. TRAVAUX PUBLICS

23-12-349

RÉSOLUTION

8.1 OFFRE DE SERVICES DE MONSIEUR MICHEL POTVIN, CONSULTANT AUX TRAVAUX PUBLICS,

AFIN DE POURVOIR DE FAÇON TEMPORAIRE LE POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT que le poste de directeur.rice du Service des travaux publics est vacant;

CONSIDÉRANT qu'un processus de dotation pour embaucher un.e directeur.rice du Service des travaux publics est en cours;

CONSIDÉRANT que le conseil estime nécessaire de pourvoir le poste le plus rapidement possible;

CONSIDÉRANT l'offre de services du 9 novembre 2023 de monsieur Michel Potvin, consultant aux travaux publics;

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal :

ACCEPTTE l'offre de services de monsieur Michel Potvin, consultant aux travaux publics, datée du 9 novembre 2023, au tarif de 100,00\$ de l'heure.

NOMME monsieur Michel Potvin, directeur du Service des travaux publics par intérim, et ce, jusqu'à l'arrivée en poste d'un.e directeur.rice du Service des travaux publics permanent.e.

AUTORISE le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire numéro 02-320-00-414.

Adoptée.

23-12-350

RÉSOLUTION

8.2 APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO TP2022-01 – RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DE LA 9^E AVENUE – PAIEMENT DU DÉCOMPTE NUMÉRO 007 ET ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT qu'un contrat a été octroyé par voie d'appel d'offres public à l'entreprise MSA Infrastructures inc., pour la réfection des infrastructures de la 9^e Avenue (résolution numéro 22-04-095) au montant de 2 036 298,81\$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été achevés au mois de novembre 2022;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été acceptés de façon provisoire lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 16 janvier 2023 (résolution numéro 23-01-008) et qu'en vertu du devis d'appel d'offres, une retenue contractuelle d'un montant équivalent à 5% de la valeur du contrat a été conservée jusqu'à l'acceptation définitive des travaux;

CONSIDÉRANT le décompte numéro 007 daté du 19 octobre pour les travaux de correction s'étant déroulés du 28 novembre 2022 au 29 septembre 2023 au montant de 238 605,62\$;

CONSIDÉRANT la recommandation du 20 novembre 2023 de madame Johanne Brodeur, ingénieure de la firme FNX-Innov chargée de la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du 21 novembre 2023 de monsieur Michel Potvin, directeur des travaux publics par intérim;

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal :

ACCEPTE de façon définitive les travaux de reconstruction des infrastructures de la 9^e Avenue;

AUTORISE le paiement d'un montant de 238 605,64\$, taxes incluses, représentant le décompte numéro 007 et la retenue finale de 5% de la valeur totale du contrat, à l'entreprise MSA Infrastructures inc., le tout conformément aux documents d'appel d'offres, à même le *Règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt de trois millions quatre-vingt-onze mille dollars (3 091 000,00\$) pour le remplacement de la conduite d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial sur la 9^e Avenue.*

Adoptée.

23-12-351

RÉSOLUTION

8.3 APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO TP2023-03 – RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DE LA 4^E RUE ET DE LA RUE ARCHAMBAULT – PAIEMENT DU DÉCOMPTÉ NUMÉRO 05 ET ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT

qu'un contrat a été octroyé par voie d'appel d'offres public à l'entreprise MSA Infrastructures inc., pour la réfection des infrastructures de la 4^e Rue et de la rue Archambault (résolution numéro 23-04-091) au montant de 2 014 305,43\$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT

la demande de paiement de l'entreprise MSA Infrastructures inc. portant le numéro 05 et datée du 18 octobre 2023, au montant de 195 429,47\$ pour les travaux qui se sont déroulés du 18 septembre au 18 octobre 2023;

CONSIDÉRANT

que les travaux se sont achevés au mois d'octobre 2023;

CONSIDÉRANT

la recommandation du 24 octobre 2023 de madame Johanne Brodeur, ingénieure de la firme FNX-Innov, chargée de la surveillance des travaux;

CONSIDÉRANT

la recommandation du 25 octobre 2023 de monsieur Yvan Giroux, directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT

qu'en vertu du devis d'appel d'offres, une retenue contractuelle d'un montant équivalent à 5% de la valeur du contrat sera conservée jusqu'à l'acceptation définitive des travaux;

En conséquence, il est proposé par Luc Bélanger, appuyé par Jacques Darche et résolu unanimement que le conseil municipal :

ACCEPTE de façon provisoire les travaux de reconstruction des infrastructures de la 4^e Rue et de la rue Archambault;

AUTORISE le paiement d'un montant 296 736,97\$, taxes incluses, représentant le décompte numéro 05 et la libération d'une partie de la retenue contractuelle, à l'entreprise MSA Infrastructures inc. à même le *Règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt de deux millions six cent quarante-deux mille dollars (2 642 000\$) pour le remplacement de la conduite d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial de la 4^e Rue et de la rue Archambault.*

CONSERVE une retenue au montant de 101 307,50\$, taxes incluses, représentant 5% de la valeur totale du contrat, et ce, jusqu'à l'acceptation définitive des travaux, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

Adoptée.

23-12-352

RÉSOLUTION

8.4 APPEL D'OFFRES PUBLIC NUMÉRO TP2023-09 – TRAVAUX DE PAVAGE PAR ENROBÉ ESG-10 ET ESG-14 (PG58S-28) DANS DIVERS SECTEURS DE LA VILLE DE RICHELIEU - ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT

qu'un contrat a été octroyé par voie d'appel d'offres public à l'entreprise MSA Infrastructures inc., pour des travaux de pavage par enrobé ESG-10 et ESG-14 (PG58S-28) dans divers secteurs de la Ville de Richelieu (résolution numéro 23-08-235), au montant de 251 690,62\$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT

que les travaux se sont achevés au mois d'octobre 2023;

CONSIDÉRANT

la recommandation du 25 octobre 2023 de monsieur Yvan Giroux, directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT

qu'en vertu du devis d'appel d'offres, une retenue contractuelle d'un montant équivalent à 5% de la valeur du contrat sera conservée jusqu'à l'acceptation définitive des travaux;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal :

ACCEPTÉ de façon provisoire les travaux de pavage par enrobé ESG-10 et ESG-14 (PG58S-28) dans divers secteurs de la Ville de Richelieu;

AUTORISE le paiement d'un montant de 218 940,08\$, taxes incluses, représentant le montant dû pour la réalisation du contrat ainsi qu'une partie de la retenue contractuelle, à l'entreprise MSA Infrastructures inc., à même les postes budgétaires numéro 22-900-10-037 et 02-320-00-517.

CONSERVE une retenue au montant de 11 523,17\$, taxes incluses, représentant 5% de la valeur totale du contrat, et ce, jusqu'à l'acceptation définitive des travaux, le tout conformément aux documents d'appel d'offres.

Adoptée.

23-12-353

RÉSOLUTION

8.5 DEMANDE DE PRIX POUR L'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE SUR LA VOIE PUBLIQUE POUR LA SAISON HIVERNALE 2023-2024 - OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT

qu'une demande de prix pour des services d'enlèvement de la neige sur la voie publique pour la saison hivernale 2023-2024 a été envoyée à six (6) fournisseurs;

CONSIDÉRANT

que cinq (5) fournisseurs ont fait parvenir leur offre de services;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal accepte l'offre de services de l'entreprise Groupe SEMA inc. datée du 17 novembre 2023, au montant de 33 802,65\$, taxes incluses, pour l'enlèvement de la neige sur la voie publique de la Ville de Richelieu pour la saison hivernale 2023-2024 et, par le fait même, en autorise le paiement à même le poste budgétaire numéro 02-330-00-515.

Adoptée.

23-12-354

RÉSOLUTION

8.6 APPEL D’OFFRES SUR INVITATION NUMÉRO TP2023-12 – TRAVAUX DE RÉFECTION DE L’ÉCLAIRAGE DES TERRAINS DE TENNIS DE LA VILLE DE RICHELIEU – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT

l’appel d’offres sur invitation numéro TP2023-12 : « Travaux de réfection de l’éclairage des terrains de tennis de la Ville de Richelieu »;

CONSIDÉRANT

que deux (2) soumissions ont été reçues avant l’ouverture, soit le 30 novembre à 11h00 :

Soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
Électrel inc.	54 972,45\$
Électrique Frédéric Ltée.	76 488,66\$

CONSIDÉRANT

que la soumission la plus basse est conforme;

CONSIDÉRANT

la recommandation du 4 décembre 2023 de monsieur Michel Potvin, directeur des travaux publics par intérim;

En conséquence, il est proposé par Jacques Darche, appuyé par Luc Bélanger et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la soumission de l’entreprise Électrel inc. au montant de 54 972,45\$, taxes incluses, et par le fait même, autorise le paiement de cette dépense à même le *Règlement d’emprunt décrétant une dépense et un emprunt de huit cent cinquante-quatre mille huit cents dollars (854 000\$) pour la réfection des terrains de tennis.*

Adoptée.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. URBANISME

23-12-355

RÉSOLUTION

10.1 DER23-10 : DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR L’INSTALLATION D’UNE PORTE DE GARAGE – 2856, RANG DE LA SAVANE – LOT NUMÉRO 1 810 715

CONSIDÉRANT

que le demandeur projette de déplacer et de rénover son garage isolé;

CONSIDÉRANT

que le demandeur souhaite installer une porte de garage de 4,27 mètres de hauteur afin d’y entreposer son véhicule récréatif;

CONSIDÉRANT

que l’article 12.2.2.8 du *Règlement d’urbanisme numéro 14-R-186* prévoit que la hauteur maximale permise pour une porte de garage est de 2,44 mètres;

CONSIDÉRANT

que la demande de dérogation mineure est donc de 1,83 mètre;

- CONSIDÉRANT** que la dérogation demandée n'est pas mineure;
- CONSIDÉRANT** que le refus de la demande de dérogation ne causerait pas de préjudice sérieux au propriétaire;
- CONSIDÉRANT** que la demande de dérogation mineure pourrait causer des précédents;
- CONSIDÉRANT** la recommandation défavorable du 15 novembre 2023 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure telle que présentée.

Adoptée.

23-12-356 **RÉSOLUTION** **10.2 PIIA : DEMANDE D'AUTORISATION DE CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE TRIFAMILIALE – 1229, RUE LANDRY – LOT NUMÉRO 1 813 713**

- CONSIDÉRANT** les plans d'architecture modifiés et préparés par Martin Leblanc Inc, datés du 3 novembre 2023;
- CONSIDÉRANT** le plan d'implantation préparé par monsieur Gustave Guilbert, arpenteur-géomètre, daté du 7 novembre 2023 et portant le numéro de minute 11 963;
- CONSIDÉRANT** que le milieu est hétérogène;
- CONSIDÉRANT** le choix des matériaux proposés et des couleurs déposés par le demandeur;
- CONSIDÉRANT** la recommandation favorable du 15 novembre 2023 du comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la demande telle que présentée.

Adoptée.

23-12-357 **RÉSOLUTION** **10.3 DEMANDE DE LA FONDATION JEUNESSE DE RICHELIEU POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SERRE SUR LE TERRAIN DU CENTRE D'INTERPRÉTATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (CIER) APPARTENANT À LA VILLE DE RICHELIEU**

- CONSIDÉRANT** que la Fondation jeunesse de Richelieu souhaite obtenir un certificat d'autorisation pour la construction d'une serre sur le terrain du Centre d'interprétation des énergies renouvelables (CIER) appartenant à la Ville;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Jo-Ann Quérel et résolu unanimement que le conseil municipal autorise l'inspecteur municipal à émettre un certificat d'autorisation à la Fondation Jeunesse de Richelieu pour la construction d'une serre sur le terrain du Centre d'interprétation des énergies renouvelables (CIER) appartenant à la Ville, le tout conformément à la réglementation en vigueur.

Adoptée.

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

23-12-358

RÉSOLUTION

11.1 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DU BUREAU RÉGIONAL DE PRÉVENTION DES INCENDIES POUR L'ANNÉE 2024 - AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT

que le conseil municipal de la Ville de Richelieu reconnaît l'importance de la prévention des incendies et de la sécurité incendie au sein de la collectivité;

CONSIDÉRANT

que les municipalités de Ange-Gardien, Richelieu, Rougemont, Saint-Mathias-sur-Richelieu ont manifestées solidairement l'intérêt d'adhérer au BRPI;

CONSIDÉRANT

que le Bureau Régional de Prévention Incendie (BRPI) offre des ressources, des services et des programmes de prévention des incendies visant à réduire les risques d'incendie dans notre région;

CONSIDÉRANT

que la Ville de Richelieu souhaite renforcer sa collaboration avec le BRPI pour améliorer la sécurité incendie sur son territoire;

CONSIDÉRANT

que l'adhésion au BRPI permettra à la Ville de Richelieu d'atteindre certains des objectifs fixés au plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques incendie, notamment, l'inspection du patrimoine bâti de risque plus élevé et la cueillette de renseignements nécessaire à la réalisation des plans d'intervention;

CONSIDÉRANT

que la Ville de Richelieu reconnaît que l'adhésion au BRPI sera bénéfique pour la sécurité de ses citoyens et contribuera à réduire les risques d'incendie;

En conséquence, il est proposé par Lucie Marchand, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal :

ADHÈRE au Bureau Régional de Prévention Incendie (BRPI) et s'engage à collaborer activement avec la MRC de Rouville dans le cadre de ses activités de prévention des incendies;

AUTORISE monsieur Claude Gauthier, maire, ou en son absence, le maire suppléant, à signer, pour et au nom de la Ville de Richelieu, tous les documents nécessaires à l'adhésion de la Ville au BRPI et à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre cette résolution.

Adoptée.

12. LOISIRS, VIE COMMUNAUTAIRE ET CULTURE

23-12-359

RÉSOLUTION

12.1 PROLONGATION DE LA DURÉE DU POSTE TEMPORAIRE D'ADJOINT.E ADMINISTRATIF.VE AU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 23-09-277 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Richelieu lors de la séance ordinaire du 5 septembre dernier, laquelle créer un poste temporaire d'adjoint.e administratif.ve au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire jusqu'au 1^{er} décembre 2023;

CONSIDÉRANT que de récents développements au sein du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire requièrent la prolongation de la durée du poste temporaire;

En conséquence, il est proposé par Tania Ann Blanchette, appuyé par Bruno Gattuso et résolu unanimement que le conseil municipal maintien en vigueur le poste temporaire en surcroît de travail d'adjoint.e administratif.ve au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, et ce, jusqu'à deux (2) semaines suivant le retour au travail, à temps plein, de son supérieur immédiat, le tout conformément à la *Convention collective* en vigueur entre la Ville de Richelieu et le Syndicat des travailleuses et travailleurs Ville de Richelieu-CSN.

Adoptée.

23-12-360

RÉSOLUTION

12.2 DEMANDE DE PRIX POUR L'ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES POUR LA SAISON HIVERNALE 2023-2024 – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix pour l'entretien des patinoires extérieures pour la saison hivernale 2023-2024 a été envoyée à quatre (4) fournisseurs;

CONSIDÉRANT que deux (2) offres de services ont été reçues;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que le conseil accepte l'offre de services de l'entreprise Déneigement Carl Bernier inc. pour l'entretien des patinoires extérieures pour la saison hivernale 2023-2024, pour un montant de 24 000\$, taxes en sus, le tout conformément à l'offre de services reçue en date du 29 novembre 2023, et par le fait même, autorise le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire numéro 02-701-30-518.

Adoptée.

13. COMMUNICATIONS

23-12-361

RÉSOLUTION

13.1 AJUSTEMENT DU TRAITEMENT DE L'EMPLOYÉE NUMÉRO 10-0112

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre l'entente entre la Ville de Richelieu et le Syndicat des travailleuses et travailleurs Ville de Richelieu-CSN;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite, par souci d'équité, ajuster le salaire de l'employée numéro 10-0112;

En conséquence, il est proposé par Bruno Gattuso, appuyé par Lucie Marchand et résolu unanimement que le conseil municipal ajuste le traitement de l'employée numéro 10-0112, lequel passe de l'échelon 1 à l'échelon 4 de sa classe, le tout conformément à la *Convention collective* en vigueur entre la Ville de Richelieu et le Syndicat des travailleuses et travailleurs Ville de Richelieu-CSN, et ce, en date d'aujourd'hui.

Adoptée.

14. POINT(S) NOUVEAU(X)

15. REMERCIEMENTS

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

23-12-362

RÉSOLUTION

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jo-Ann Quérel, appuyé par Tania Ann Blanchette et résolu unanimement que la séance soit levée à 19h59.

Adoptée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Geneviève Ross, directrice des finances et trésorière de la Ville de Richelieu, certifie qu'au meilleur de ma connaissance, il y a des fonds disponibles pour le paiement de tous les comptes ci-dessus décrits.

Geneviève Ross
Directrice des finances et trésorière

Claude Gauthier
Maire

Roxanne Veilleux
Directrice des affaires juridiques et
greffière

Par sa signature, le maire indique qu'il signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.